



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
9 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2020**

3-6 février 2020, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations du Comité des commissaires  
aux comptes**

**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui  
aux projets : rapport sur l'application  
des recommandations du Comité des commissaires  
aux comptes pour 2018**

*Résumé*

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) est heureux de donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (A/74/5/Add.11) et de faire le point sur l'état d'avancement de leur application. L'opinion que le Comité a formulée sur les activités de l'UNOPS pour l'année terminée le 31 décembre 2018 n'était assortie d'aucune réserve.

*Éléments de décision*

L'administration de l'UNOPS continue de souligner qu'il importe de régler les problèmes signalés lors des audits. Selon l'UNOPS, des progrès ont été accomplis dans l'application des recommandations formulées pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et le Bureau continue de s'employer à donner suite aux recommandations restantes. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte des progrès accomplis par l'UNOPS et attendre avec intérêt le prochain rapport sur l'application des recommandations, pour l'année terminée le 31 décembre 2019.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Réponse succincte du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	3
A. Rappel . . . . .	3
B. Défis actuels et mesures à prendre pour les relever . . . . .	4
II. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets . . . . .	4
III. Conclusion . . . . .	5
Annexe 1. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'année terminée le 31 décembre 2018 ( <a href="#">A/74/5/Add.11</a> ) . . . . .	6
Annexe 2. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports antérieurs. . . . .	18

# **I. Réponse succincte du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies**

## **A. Rappel**

1. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), entité autofinancée du système des Nations Unies, propose à un large éventail de partenaires des services divers dans des domaines comme les infrastructures, les achats, la gestion de projets, la gestion financière et les ressources humaines. Dans le cadre d'un meilleur appui aux projets pour ces prestations, le Bureau a franchi en 2019 une étape importante, à savoir la mise en service d'un progiciel de gestion intégré des portefeuilles et des projets appelé oneUNOPS Projects. Ce progiciel, dont l'utilisation est obligatoire, comprend un système de gestion du risque institutionnel à l'échelle nationale, régionale et organisationnelle.

2. L'UNOPS comprend l'importance que ses partenaires attachent au développement durable et partage cette préoccupation. Il s'est engagé à prendre en compte, dans chacun de ses projets, les considérations sociales, environnementales et économiques et celles qui touchent aux capacités nationales. Son quatrième rapport sur le développement durable, intitulé « Des résultats concrets », résume les principaux résultats obtenus en 2018 et la contribution que le Bureau apporte à la réalisation des objectifs de développement durable, en collaboration avec ses partenaires. Ce rapport est conforme aux normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance. L'UNOPS est le premier organisme des Nations Unies à avoir adopté ces normes internationalement reconnues pour l'établissement de rapports sur le développement durable.

3. En 2018, le Bureau a réorienté son action dans le domaine informatique en créant une équipe informatique centrée sur les activités de l'UNOPS. Ce changement s'est traduit par un nouveau modèle de gouvernance pour les aspects stratégiques et pratiques des moyens informatiques et par un nouvel organigramme visant à faire passer l'équipe informatique du statut de prestataire de services à celui de partenaire. Un des premiers résultats de ce nouveau modèle, le programme « Reimagine Work » (Réimaginer le travail), permet encore au personnel du Bureau de collaborer de manière nouvelle. En 2019, l'UNOPS a axé ses activités informatiques sur l'amélioration des procédures et sur l'obtention de gains d'efficacité à la fin de l'année financière, et sur la conception de deux nouveaux modules pour le progiciel de gestion : un pour la gestion des marchés et l'autre pour la gestion de projet. Le Bureau développe également une nouvelle plateforme pour les rapports afin de regrouper les données issues de tous ses systèmes au même endroit.

4. En 2019, l'UNOPS a conservé la certification mondiale ISO 9001 (relative aux systèmes de gestion de la qualité) de l'Organisation internationale de normalisation, ainsi que la certification ISO 14001 (relative aux systèmes de management environnemental) au Danemark et dans 14 autres pays.

5. En 2018, le Bureau a conservé la spécification OHSAS 18001, norme internationale qui concerne les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé sur les lieux de travail. Les activités de l'UNOPS au Danemark et dans sept autres pays restent conformes à la norme OHSAS 18001. Le Bureau est déterminé à réduire les risques pour la santé et la sécurité auxquels sont exposés le personnel et les sous-traitants dans les projets d'infrastructure, un de ses domaines d'activité les plus risqués.

## B. Défis actuels et mesures à prendre pour les relever

6. En 2018, la réserve opérationnelle de l'UNOPS a atteint le montant minimum fixé. Selon la méthode de calcul approuvée par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/33, ce montant devrait être égal à la moyenne sur quatre mois des dépenses de gestion des trois années précédentes, soit 21,7 millions de dollars au 31 décembre 2018. Le montant effectif de la réserve opérationnelle s'est élevé à 192,9 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2018. L'UNOPS allouera une partie de l'excédent à des projets d'investissement conformes à son plan stratégique pour 2018-2021.

7. Au 31 décembre 2018, les prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite à l'ensemble du personnel (relevant du budget de gestion comme des budgets de projet) s'élevaient à 85,1 millions de dollars (67,6 millions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 17,1 millions au titre des primes de rapatriement et 0,3 million au titre du capital-décès). Les engagements du Bureau au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite étaient intégralement provisionnés au 31 décembre 2018.

### *Questions à suivre et risques à atténuer*

8. En raison de la nature de ses activités, l'UNOPS est exposé à certains risques opérationnels et financiers, contre lesquels la réserve opérationnelle permet de se prémunir. Pour atténuer ces risques, le Bureau a mis en place un système de gestion du risque institutionnel afin de suivre les risques liés aux projets et aux programmes. En outre, l'équipe dirigeante examine les principaux risques au moins une fois par trimestre.

9. En 2018, l'UNOPS a délivré 122 certificats de formation en ligne sur la santé et la sécurité à des membres de son personnel et à des sous-traitants dans le cadre du renforcement des capacités organisationnelles. D'autre part, 270 membres du personnel du Bureau, sous-traitants et homologues gouvernementaux (229 membres du personnel de l'UNOPS et 41 personnes extérieures) ont participé à une formation en présentiel sur la santé, la sécurité, les questions sociales et l'environnement dans différentes villes du monde. Ces ateliers donnent aux participants les moyens nécessaires pour mettre en œuvre des mesures de gestion dans ces différents domaines sur leurs lieux de travail et dans leurs projets respectifs.

## II. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

10. Dans son rapport sur l'année terminée le 31 décembre 2018 ([A/74/5/Add.11](#)), le Comité des commissaires aux comptes a formulé 11 recommandations hautement prioritaires et 18 recommandations moyennement prioritaires. Ces recommandations sont en cours d'application et devraient toutes être mises en œuvre dans les délais prévus. Dans la mesure où les recommandations ont été adressées en juillet 2019 et où nombre d'entre elles exigent une intervention dans la durée, l'UNOPS devra poursuivre son action au-delà de 2019 pour les appliquer pleinement. Les annexes 1 et 2 apportent des précisions sur la suite donnée à ces recommandations.

11. L'administration de l'UNOPS continue de souligner qu'il importe de régler les problèmes signalés lors des audits. Elle note que le taux d'application des recommandations communiqué par le Comité des commissaires aux comptes pour la

campagne de 2018 était de 61 %, contre 27 % pour 2017. Comme l'a fait observer le Comité, l'administration du Bureau a pris, en 2018, des mesures visant à renforcer la transparence sur la mise en œuvre des recommandations. Le présent rapport témoigne de l'efficacité de ces mesures. Comme le montre le calendrier de mise en œuvre qui figure dans le présent rapport et la campagne d'audit de 2019, l'administration de l'UNOPS vise un taux d'application des recommandations supérieur à 60 %.

### **III. Conclusion**

12. L'UNOPS est heureux de donner suite au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'année terminée le 31 décembre 2018. Le Bureau ne doute pas qu'une solution satisfaisante soit apportée à l'ensemble des problèmes soulevés par le Comité dans son rapport.

## Annexe 1

**Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité  
des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'année  
terminée le 31 décembre 2018 (A/74/5/Add.11)**

Tableau 1  
État d'application des principales recommandations

<i>Entité(s) responsable(s)</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Finances	3	–	1	2	2	–
Informatique et communications	3	–	2	1	1	–
Infrastructures et gestion de projets	2	–	1	1	1	–
Achats	1	–	1	–	–	–
Centre de services partagés	2	–	2	–	–	–
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>

Tableau 2  
État d'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité(s) responsable(s)</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Finances	10	–	4	6	6	–
Informatique et communications	9	–	8	1	1	–
Infrastructures et gestion de projets	2	–	1	1	1	–
Achats	3	–	3	–	–	–
Centre de services partagés	5	–	4	1	1	–
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>–</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>

1. **Au paragraphe 22, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'UNOPS veille à ce que l'examen du classement des projets par le Groupe intégré de conseil et d'appui ou le Groupe des finances soit enregistré dans oneUNOPS afin de laisser la piste d'audit voulue.**

2. L'UNOPS étudie actuellement la possibilité d'enregistrer dans le progiciel de gestion intégré les documents attestant que le classement des projets a été examiné, en abandonnant la méthode suivie jusqu'à présent, et de laisser ainsi la piste d'audit voulue.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe des finances  
*État d'application* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2020

3. **Au paragraphe 23, le Comité a recommandé que l'UNOPS fasse le nécessaire pour produire ses états financiers au moyen du progiciel de gestion intégré oneUNOPS afin d'éviter autant que possible les modifications ou interventions manuelles.**

4. L'UNOPS est en train d'élaborer des rapports dans le progiciel de gestion intégré. Ces rapports permettront d'obtenir les principaux tableaux des états financiers, qui étaient auparavant produits manuellement dans Excel. L'utilisation de ces nouveaux rapports entraînera une baisse considérable du temps nécessaire au Bureau pour établir ses états financiers et limitera autant que possible le risque d'erreur due à une intervention manuelle.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe des finances  
*État d'application* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2020

5. **Au paragraphe 30, le Comité a recommandé que l'UNOPS constitue une réserve pour la croissance et l'innovation et définisse une procédure détaillée pour l'utilisation, la comptabilisation et la gestion des fonds de cette réserve.**

6. L'UNOPS a commencé à mettre en œuvre cette recommandation et s'emploie à créer une réserve spéciale, assortie des dispositifs de contrôle nécessaires pour garantir la bonne utilisation des fonds.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe des finances  
*État d'application* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2019

7. **Au paragraphe 37, le Comité a recommandé que l'UNOPS veille à ce que les coûts soient enregistrés correctement et que les stocks soient évalués dans leur intégralité et avec exactitude à la fin de l'année sur la base d'un examen des coûts spécifiques.**

8. L'UNOPS a considérablement révisé son modèle servant à recueillir des informations sur les stocks auprès des bureaux locaux. Le nouveau modèle contient ainsi une section sur les coûts de transport que les utilisateurs doivent remplir, alors que ces chiffres n'étaient pas systématiquement communiqués auparavant. De même, dans le nouveau modèle, les utilisateurs doivent inscrire la valeur d'inventaire au moment de la réception des articles et non celle qui figure sur le bon de commande. Ils doivent également valider certaines données avant de les envoyer au siège. L'UNOPS a mis en place le nouveau modèle de communication des inventaires pendant la clôture du deuxième trimestre de 2019 et l'a amélioré par des vérifications et des validations supplémentaires des données durant la clôture du troisième trimestre.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe des finances  
*État d'application* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : s.o.

9. **Au paragraphe 44, le Comité a recommandé que l'UNOPS étudie la possibilité de créer dans oneUNOPS un module complet de gestion des stocks qui permette de comptabiliser ces stocks avec exactitude, assure l'uniformité de la présentation de l'information les concernant et aide à l'analyse des moyens d'améliorer leur gestion.**

10. L'UNOPS a considérablement révisé son modèle servant à recueillir des informations sur les stocks auprès des bureaux locaux. Le nouveau modèle contient ainsi une section sur les coûts de transport que les utilisateurs doivent remplir, alors que ces chiffres n'étaient pas systématiquement communiqués auparavant. De même, dans le nouveau modèle, les utilisateurs doivent inscrire la valeur d'inventaire au moment de la réception des articles et non celle qui figure sur le bon de commande et d'autres informations, comme les comptabilisations en pertes et les utilisations. Ils doivent également valider certaines données avant de les envoyer au siège. Parallèlement à la révision du modèle, l'UNOPS a effectué une analyse coûts-avantages de la création d'un module de gestion des stocks dans le progiciel de gestion intégré et a conclu que le nouveau modèle était adapté à la saisie des informations requises au titre de la norme IPSAS 12. La création d'un tel module n'aurait donc guère d'intérêt.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des finances

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* s.o.

11. **Au paragraphe 50, le Comité a recommandé que l'UNOPS soumette ses immobilisations corporelles à un examen annuel systématique pour confirmer leur durée d'utilité résiduelle, comme le prescrivent les normes IPSAS.**

12. Le processus de réévaluation de la durée d'utilité a été élaboré et approuvé conformément aux procédures internes applicables. Il consiste à analyser les catégories d'actifs et à définir les principes permettant de déterminer quelles catégories devraient faire l'objet d'un examen visant à réviser leur durée d'utilité. L'UNOPS décrira le processus retenu dans son système de gestion des processus et de la qualité.

*Entité(s) responsable(s) :* Centre de services partagés

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Élevée

*Délai :* s.o.

13. **Au paragraphe 60, le Comité a recommandé que l'UNOPS veille à ce que les données relatives aux actifs soient convenablement enregistrées et examine tous les actifs concernés par le transfert afin de garantir qu'ils sont correctement évalués et classés dans oneUNOPS.**

14. L'UNOPS a mis en service l'outil d'inventaire physique de oneUNOPS en décembre 2017 et a transféré les données par la suite. Il a lancé un processus contrôlé qui comprenait des vérifications systématiques de la qualité et de l'exactitude des données. L'outil d'inventaire du progiciel de gestion intégré recense toutes les immobilisations qui sont en service et feront l'objet d'un inventaire physique. Depuis la mise en service de cet outil (décembre 2017), l'UNOPS a dressé quatre inventaires



physiques (2017 : inventaire de fin d'année ; 2018 : inventaire en milieu d'année et inventaire en fin d'année ; 2019 : inventaire en milieu d'année).

*Entité(s) responsable(s) :* Centre de services partagés

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* s.o.

**15. Au paragraphe 65, le Comité a recommandé que des mécanismes de contrôle appropriés soient mis en place de façon à garantir que les actifs soient amortis conformément aux prescriptions de la norme IPSAS 17 et que l'amortissement ne soit pas suspendu à l'expiration des lots de travaux.**

16. L'UNOPS a appliqué cette recommandation : il n'est en effet plus possible de fermer un lot de travail qui est assorti d'actifs.

*Entité(s) responsable(s) :* Centre de services partagés

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* s.o.

**17. Au paragraphe 71, le Comité a recommandé que l'UNOPS présente les informations relatives aux actifs et aux passifs sectoriels dans ses futurs états financiers conformément aux prescriptions des normes IPSAS.**

18. Jusqu'à présent, l'UNOPS n'a pas ventilé les actifs et les passifs par secteur, car la plupart ne sont pas enregistrés par emplacement géographique dans le progiciel de gestion intégré. Dans ses états financiers de 2019, le Bureau présentera les actifs et les passifs ventilables dans le respect des normes IPSAS. Il traitera les actifs et les passifs restants comme des « montants non affectés », conformément à la norme IPSAS 18.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des finances

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* s.o.

**19. Au paragraphe 74, le Comité a recommandé que l'UNOPS recueille toutes les informations requises et présente tous les détails concernant les stocks conformément aux dispositions de la norme IPSAS 12 dans les prochains états financiers.**

20. L'UNOPS a considérablement révisé son modèle servant à recueillir des informations sur les stocks auprès des bureaux locaux. Le nouveau modèle oblige les utilisateurs à fournir toutes les informations requises au titre de la norme IPSAS 12, notamment les comptabilisations en charges et les dépréciations. Le Bureau a mis en place le nouveau modèle de communication des inventaires pendant la clôture du deuxième trimestre de 2019 et l'a amélioré durant la clôture du troisième trimestre.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe des finances  
*État d'application* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : s.o.

**21. Au paragraphe 83, le Comité a recommandé que l'UNOPS fixe convenablement par écrit les cas d'exonération des frais administratifs.**

22. L'UNOPS a accepté cette recommandation et a commencé à la mettre en œuvre en définissant une procédure normalisée de collecte de données.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe des finances  
*État d'application* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2019

**23. Au paragraphe 84, le Comité a recommandé que l'UNOPS modifie son outil de répartition des intérêts afin d'attribuer correctement les intérêts dus sur les avances en cas de financement anticipé.**

24. L'UNOPS a accepté cette recommandation et a commencé à mettre au point un outil d'attribution pour y répondre.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe des finances  
*État d'application* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2019

**25. Au paragraphe 95, le Comité a recommandé que l'UNOPS évalue les risques à l'étape de l'acceptation des missions, qu'il fasse des projections réalistes concernant les délais et qu'il coordonne convenablement l'intervention des fournisseurs engagés pour l'exécution des projets, afin que ces derniers soient achevés dans les délais prévus.**

26. En avril 2019, l'UNOPS a mis en service son progiciel de gestion intégré des portefeuilles et des projets, oneUNOPS Projects, qui comprend un système de gestion du risque institutionnel et dont l'utilisation est obligatoire. Ce progiciel permet d'automatiser les procédures figurant dans le manuel de gestion des projets, qui a force obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et contient un outil d'acceptation des missions et des offres préliminaires. oneUNOPS Projects comprend également une fonction de gestion du risque institutionnel et des événements et une fonctionnalité de planification. Ces modules contribuent à alimenter la réflexion sur la gestion de projet, ce qui augmente la probabilité d'exécuter les projets dans les délais et les conditions prévus. La visibilité des risques permet au responsable de la mission de prendre de meilleures décisions et favorise ainsi une bonne coordination des fournisseurs et des lots de travaux et une gestion efficace de la planification des projets.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des infrastructures et de la gestion de projets

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Élevée

*Délai :* s.o.

**27. Au paragraphe 104, le Comité a recommandé que l'UNOPS veille à ce que les procédures d'achat en vigueur soient mieux respectées et consigne, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles ne sont pas appliquées dès le début du processus.**

28. L'administration est consciente du risque signalé par le Comité dans cette recommandation. Pour en tenir compte, il faut décrire exhaustivement les situations de risque élevé, qui sont prévues par les procédures d'achat, par exemple les dérogations à la procédure officielle d'appel à la concurrence (notamment en cas de standardisation ou de présélection), et de consigner ces informations dès le début du processus. À cet égard, l'administration attire l'attention sur les procédures de gestion des risques en vigueur et récentes suivantes :

a) Les seuils à partir desquels le dossier est analysé par un comité des marchés et des biens de l'UNOPS dépendent des facteurs de risque, y compris dans les situations où une dérogation à la procédure officielle d'appel à la concurrence pour un montant de 50 000 dollars ou plus est prévue, situations qui exigent un examen indépendant du respect de la politique d'achat avant l'attribution du marché. Ainsi, s'agissant du cas de figure évoqué dans la recommandation, le procès-verbal de la réunion du Comité des marchés et des biens du siège contenait des explications détaillées sur la manière dont la dérogation avait été justifiée conformément aux procédures d'achat du Bureau.

b) Le Comité des marchés et des biens du siège analyse chaque année tous les marchés pour lesquels la procédure officielle d'appel à la concurrence n'a pas été appliquée.

c) Le système eSourcing de l'UNOPS exige désormais une justification pour mener un processus à la suite d'une dérogation à la procédure officielle d'appel à la concurrence et une approbation dans le système par le responsable des achats avant que l'appel d'offres ne soit publié.

d) En mars 2019, le Bureau a lancé une formation en ligne spécialement destinée aux responsables des achats. Une personne ne peut se voir confier une délégation de pouvoir en matière d'achats que si elle a suivi cette formation. Celle-ci porte sur les responsabilités précises des personnes chargées des achats dans le cadre d'une passation de marchés et donne des conseils pour des situations de risque particulières, notamment celles qui découlent de dérogations à la procédure officielle d'appel à la concurrence. En octobre 2019, cette formation avait été suivie par près de 100 % des membres du personnel de l'UNOPS qui disposent d'une délégation de pouvoir en matière d'achats.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des achats

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Élevée

*Délai :* s.o.

**29. Au paragraphe 108, le Comité a recommandé que l'UNOPS améliore la planification des projets et évite d'approuver des avenants a posteriori ou rétroactivement afin de bénéficier de prix avantageux, chose que la prorogation des contrats au moyen d'avenants ne lui permet pas d'obtenir.**

30. L'UNOPS a mis en circulation son manuel de gestion des projets et l'instruction opérationnelle y relative le 22 février 2018. La version 1.1 du manuel a force obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le manuel renforce la procédure de planification des projets et fixe des règles pour chaque étape, notamment l'achèvement de la note de lancement, sur laquelle sont fondés le plan de mise en œuvre et les sous-plans connexes. Les procédures décrites dans le manuel ont été automatisées au moyen du progiciel de gestion intégré des portefeuilles et des projets, baptisé oneUNOPS Projects. En avril 2019, le Bureau a mis en service la version 2.0 de ces procédures, qui doivent obligatoirement être appliquées. Le module correspondant est doté d'une fonctionnalité de planification, qui permet d'établir des calendriers pour une mission ou un projet donné, dans lesquels sont précisés les tâches à accomplir, les intervenants et les étapes clefs. Ces calendriers sont destinés aux responsables de projet, qui les approuvent et s'assurent du respect des délais. Le 4 octobre 2019, l'UNOPS a mis en service dans oneUNOPS un module de gestion des marchés, dont l'utilisation est obligatoire pour tous les marchés (biens, services et travaux). Entre autres avantages, ce module devrait permettre d'améliorer les pratiques de gestion des marchés, notamment concernant la prorogation des contrats en temps voulu, grâce à une fonction de rappel automatique.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des achats

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* s.o.

**31. Au paragraphe 117, le Comité a recommandé que l'UNOPS veille à ce que le module de gestion des marchés de oneUNOPS comporte notamment : a) un système d'identification unique de tous les marchés ; b) des informations sur la nature des appels d'offres et des clauses concernant entre autres les garanties de bonne exécution et les dommages-intérêts ; c) des renseignements sur l'ajout effectif de clauses concernant les garanties de bonne exécution et les dommages-intérêts dans les contrats définitifs ; d) des informations, telles que la date et les motifs de résiliation.**

32. Le 4 octobre 2019, l'UNOPS a mis en service dans oneUNOPS son module de gestion des marchés et les fonctionnalités et les améliorations du système y relatives. Cette version du progiciel répond notamment aux conditions fixées par le Comité dans sa recommandation.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des achats

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* s.o.

**33. Au paragraphe 125, le Comité a recommandé que l'UNOPS envisage de compléter la documentation concernant la mise au point de toutes les fonctionnalités de oneUNOPS, conformément aux stratégies et pratiques qu'il a récemment adoptées ainsi qu'aux meilleures pratiques internationales.**

34. L'UNOPS a compilé et complété les documents portant sur la mise au point des fonctionnalités de oneUNOPS.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe de l'informatique et des communications  
*État d'application* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : s.o.

**35. Au paragraphe 131, le Comité a recommandé que l'UNOPS procède à un examen de la certification par les utilisateurs de l'exactitude des données au terme du processus de transfert afin d'évaluer les risques et de les atténuer.**

36. L'UNOPS a procédé à un examen de la certification par les utilisateurs de l'exactitude des données au terme du processus de transfert et des mesures prises pour valider les données à ce stade et considère donc que cette recommandation a été appliquée.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe de l'informatique et des communications  
*État d'application* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : s.o.

**37. Au paragraphe 136, le Comité a recommandé que l'UNOPS procède à un examen approfondi des demandes de modification en suspens, les classe par ordre de priorité et les soumette aux organes de gouvernance dans les domaines de l'informatique et des communications afin qu'elles puissent être examinées de manière approfondie et dans un délai précis.**

38. L'UNOPS a procédé à un examen approfondi des demandes de modification en suspens et a classé celles qui n'étaient plus applicables. En outre, il a révisé et amélioré le mécanisme de soumission des demandes de modification aux organes de gouvernance dans les domaines de l'informatique et des communications.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe de l'informatique et des communications  
*État d'application* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : s.o.

**39. Au paragraphe 139, le Comité a recommandé que l'UNOPS fasse correspondre la date de désactivation des comptes utilisateurs à la date de fin de contrat ou à la date de départ à la retraite, si celle-ci était antérieure. En ce qui concerne les vacataires dont le contrat n'a pas de date d'expiration, le renouvellement des droits d'accès pourrait être conditionné à un examen périodique, à la lumière des retours reçus. Le Bureau devrait également examiner régulièrement les droits d'accès afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'incompatibilités et de consigner les règles syntaxiques régissant l'attribution des identificateurs dans oneUNOPS.**

40. L'UNOPS a modifié sa politique et fera désormais automatiquement correspondre la date de désactivation des comptes utilisateurs à la date de fin de contrat. La Section des services d'appui informatique examine régulièrement les

droits d'accès afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'incompatibilités et que les règles syntaxiques régissant l'attribution des identificateurs dans oneUNOPS sont claires.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe de l'informatique et des communications  
*État d'application :* Appliquée  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* s.o.

**41. Au paragraphe 143, le Comité a recommandé que l'UNOPS révise le tableau concernant la séparation des tâches et y fasse figurer toutes les combinaisons interdites et incompatibilités de fonctions prescrites ou décidées par les utilisateurs.**

42. L'UNOPS a révisé le tableau concernant la séparation des tâches et y a fait figurer toutes les combinaisons interdites et incompatibilités de fonctions relatives aux droits d'accès enregistrés dans oneUNOPS.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe de l'informatique et des communications  
*État d'application :* Appliquée  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* s.o.

**43. Au paragraphe 149, le Comité a recommandé que l'UNOPS établisse et mette en œuvre un mandat, une stratégie et un plan officiels dans le domaine de l'informatique et définisse clairement les attributions dans le système de gestion des processus et de la qualité. Il a également recommandé que l'UNOPS mette en place un dispositif officiel de gestion des risques liés à la sécurité informatique et d'établissement de rapports à ce sujet, y compris un inventaire des risques, afin de suivre les risques informatiques importants, notamment les risques liés à la continuité des opérations et à la sécurité informatique.**

44. L'UNOPS s'emploie à établir une stratégie dans le domaine de l'informatique et à mettre en place un dispositif officiel de gestion des risques liés à la sécurité informatique et d'établissement de rapports à ce sujet.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe de l'informatique et des communications  
*État d'application :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Premier trimestre de 2020

**45. Au paragraphe 158, le Comité a recommandé que l'UNOPS examine et mette à jour le plan de continuité des opérations informatiques en vigueur, fixe les procédures de reprise après sinistre, le calendrier des essais et les exigences en matière de formation et procède à des essais pour en vérifier la solidité.**

46. L'UNOPS a examiné et mis à jour son plan de continuité des opérations informatiques et a programmé chaque année une simulation de basculement, dont il a consigné les caractéristiques, afin de mettre en évidence les risques non recensés.

*Entité(s) responsable(s)* : Centre de services partagés

*État d'application* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : s.o.

**47. Au paragraphe 162, le Comité a recommandé que l'UNOPS renforce le dispositif de gouvernance et fasse en sorte que le Comité consultatif stratégique pour la stratégie informatique se réunisse plus fréquemment, conformément à son mandat et à l'instruction opérationnelle correspondante. Les propositions doivent comporter des informations précises sur les risques ainsi que sur les dates de début et de fin, les économies possibles et les coûts, entre autres.**

48. Le Comité consultatif stratégique pour la stratégie informatique a été intégré dans l'équipe de direction et celle-ci a défini un nouveau mandat. L'organe de gouvernance dans les domaines de l'informatique et des communications a donc été modifié.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe de l'informatique et des communications

*État d'application* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : s.o.

**49. Au paragraphe 167, le Comité a recommandé que l'UNOPS saisisse dans oneUNOPS toutes les informations relatives à chaque mission, y compris celles relatives aux modifications, et fasse en sorte que le système de gestion de l'information permette de compiler ces informations.**

50. oneUNOPS contient toutes les informations pour toutes les modifications. Les utilisateurs peuvent consulter les différentes modifications afin de visualiser les informations saisies pour des modifications précises. En outre, l'UNOPS conserve une trace de tous les changements apportés aux champs des tableaux de la base de données. Les informations relatives aux missions figurent sur les rapports pertinents, qui sont établis à la demande de l'entité concernée. De surcroît, la somme des budgets des missions et la somme des recettes tirées des missions, qui sont tous deux des indicateurs clefs de performance, sont calculées à partir de ces informations et permettent de déterminer l'évolution du budget des missions et des recettes correspondantes.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe de l'informatique et des communications

*État d'application* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : s.o.

**51. Au paragraphe 170, le Comité a recommandé que l'UNOPS intègre la configuration de la méthode PRINCE 2 dans oneUNOPS afin qu'il puisse gérer ses projets dans le respect des dispositions de son manuel de gestion des projets.**

52. Le Groupe des infrastructures et de la gestion de projets reconnaît que les exigences recensées par le Comité sont essentielles et devraient être prises en compte dans oneUNOPS Projects. Le Bureau est en train d'actualiser le modèle de note de lancement et commencera à définir les besoins fonctionnels pour la gestion en ligne

de ses notes de lancement au troisième trimestre de 2019. Cette fonction sera intégrée dans le système avant la fin du deuxième trimestre de 2020. L'UNOPS commencera à déterminer les besoins fonctionnels pour l'introduction de marges de tolérance (par rapport à la durée, au coût et à l'étendue d'un projet) dans l'outil d'acceptation des missions et des offres préliminaires au quatrième trimestre de 2019 afin de les intégrer dans le système avant la fin du deuxième trimestre de 2020. S'agissant des marges de tolérance pour les différentes étapes et des contrôles correspondants, le Bureau commencera à définir les besoins fonctionnels au premier trimestre de 2020 pour les intégrer dans le système avant la fin du quatrième trimestre de 2020, s'il dispose des ressources nécessaires. L'UNOPS intégrera la mise en commun des retours d'expérience avec d'autres projets dans sa bibliothèque internationale des retours d'expérience au début de 2020. Il extraira ces enseignements du système pour les analyser et les prendre en compte dans les projets et, à cette fin, saisira manuellement les informations, car cette tâche ne peut être automatisée.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe des infrastructures et de la gestion de projets
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2020

**53. Au paragraphe 174, le Comité a recommandé que l'UNOPS automatise l'établissement des états financiers afin d'assurer la crédibilité des informations financières. Le Bureau devrait également s'attacher en priorité à gérer la trésorerie et à évaluer et à gérer les stocks dans oneUNOPS.**

54. L'UNOPS a élaboré des rapports dans le progiciel de gestion intégré. Ces rapports permettront d'obtenir les principaux tableaux des états financiers, qui étaient auparavant produits manuellement dans Excel. Des essais sont actuellement menés afin de pouvoir utiliser ces rapports pour l'établissement des états financiers de fin d'année. En 2019, le Bureau a commencé à mettre en place un nouveau système de trésorerie, qui devrait être opérationnel en 2020. En matière de gestion des stocks, l'UNOPS a considérablement révisé ses modèles afin de recueillir des renseignements sur les stocks auprès des bureaux locaux, en veillant à ce que les modèles permettent d'obtenir les informations requises au titre de la norme IPSAS 12 et d'autres informations pour les examens menés en interne. Les modèles révisés sont assortis de plusieurs conditions de validité que les utilisateurs doivent respecter pour pouvoir communiquer les renseignements sur les stocks au siège afin qu'ils soient pris en compte dans les états financiers. Parallèlement à la révision des modèles, le Bureau a effectué une analyse coûts-avantages de la création d'un module de gestion des stocks dans le progiciel de gestion intégré. Il a conclu que les nouveaux modèles étaient adaptés à la saisie des informations requises au titre de la norme IPSAS 12 et que la création d'un module de gestion des stocks ne présenterait donc guère d'intérêt.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe des finances
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Quatrième trimestre de 2020

**55. Au paragraphe 177, le Comité a recommandé que l'UNOPS examine les rapports dans le module de gestion des actifs et automatise la clôture trimestrielle des actifs. Le Bureau devrait également enregistrer la valeur**



**résiduelle des actifs et la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles dans oneUNOPS à chaque date de clôture.**

56. L'UNOPS a examiné les besoins actuels en matière de rapports et a décidé de désactiver certains rapports, car ils étaient devenus superflus au regard de l'évolution du module de gestion des actifs de oneUNOPS, dans lequel les rapports conçus à l'origine ont été remplacés par d'autres rapports. Le Bureau a également étudié comment la valeur résiduelle était prise en compte au moment de l'immobilisation. Conformément à la politique de l'UNOPS, la valeur résiduelle est toutefois considérée comme nulle. L'ajout d'une nouvelle fonctionnalité ne présenterait donc aucun intérêt. Le Bureau a également engagé une démarche distincte en vue de réviser la durée d'utilité de toutes ses catégories d'actifs. Une fois que cette démarche sera formellement adoptée, l'UNOPS définira les améliorations à apporter aux systèmes informatiques.

*Entité(s) responsable(s) :* Centre de services partagés  
*État d'application :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2020

**57. Au paragraphe 179, le Comité a recommandé que l'UNOPS examine les risques associés au fait que des ressources apparaissent comme ouvertes dans la base de données alors même que les personnes concernées ne sont pas sous contrat, revoie les contrôles en vigueur et, le cas échéant, mette en place des contrôles supplémentaires pour s'assurer que seules les personnes sous contrat touchent des prestations.**

58. L'UNOPS a examiné les risques associés au fait que des ressources apparaissent comme ouvertes dans la base de données alors même que les personnes concernées ne sont pas sous contrat. Compte tenu des mécanismes d'appui en vigueur, le Bureau a jugé que ce risque était négligeable et que les contrôles appropriés avaient été mis en place.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe de l'informatique et des communications  
*État d'application :* Appliquée  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* s.o.

## Annexe 2

### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports antérieurs

59. À l'annexe de son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2018, le Comité a donné un récapitulatif de l'état d'application des recommandations qu'il avait formulées dans ses rapports antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur les 19 recommandations qui étaient en cours d'application. Selon l'UNOPS, 9 des 19 recommandations qui remontent à des rapports antérieurs ont été appliquées. Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations figurent dans l'annexe du rapport d'audit. La situation générale est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3

**État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des périodes antérieures et classées comme « non entièrement appliquées » dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2018**

<i>Entité(s) responsable(s)</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Finances	4	2	2	2	–
Informatique et communications	2	2	–	–	–
Infrastructures et gestion de projets	5	–	5	5	–
Ressources humaines et changement	1	–	1	1	–
Achats	4	2	2	2	–
Centre de services partagés	3	3	–	–	–
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>

### B. Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2015 (A/71/5/Add.11)

60. **Au paragraphe 16, le Comité a recommandé en outre que l'UNOPS examine de quelle manière il pourrait utiliser les montants excédentaires des réserves, dans le cadre d'un examen stratégique de ses besoins en ressources opérationnelles.**

61. L'administration a adressé au Comité un compte rendu complet de l'examen stratégique mené. En étroite collaboration avec le Conseil d'administration, l'UNOPS a étudié de quelle manière il pourrait utiliser les montants excédentaires des réserves à des fins opérationnelles. L'évaluation et l'examen stratégique ont été menés à un moment où il avait été constaté que les ressources étaient insuffisantes pour financer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sont détaillés dans l'examen à mi-parcours des plans stratégiques de l'UNOPS pour la période 2014-2017 et 2018-2021.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe des finances  
*État d'application* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : s.o.

62. **Au paragraphe 44, le Comité a recommandé que, dès réception du rapport sur les contrôles et la configuration du système, l'UNOPS évalue les recommandations formulées par le consultant externe afin de déterminer s'il donne des assurances suffisantes et, si elles sont insuffisantes, de procéder à un examen pour déterminer si un avantage a été tiré de ces lacunes.**

63. L'UNOPS a classé toutes les recommandations issues de l'évaluation des risques de fraude qui a été effectuée par Deloitte en 2016 et considère donc que cette recommandation a été entièrement appliquée.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe de l'informatique et des communications  
*État d'application* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : s.o.

### **C. Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (A/72/5/Add.11)**

64. **Au paragraphe 20, le Comité a recommandé que le Conseil d'administration de l'UNOPS approuve les budgets de gestion initial et définitif, y compris la répartition des ressources, a posteriori.**

65. Le projet de budget de l'UNOPS pour 2020-2021 (DP/OPS/2019/5), approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2019/20 à sa deuxième session ordinaire de 2019, comprend l'annexe C, intitulée Comparaison entre le budget initial et le budget définitif pour l'exercice biennal 2016-2017. L'UNOPS considère donc que cette recommandation a été entièrement appliquée.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe des finances  
*État d'application* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : s.o.

66. **Au paragraphe 25, le Comité a recommandé à l'UNOPS d'évaluer si les dispositifs de contrôle interne applicables aux versements bancaires étaient adaptés et de renforcer les mécanismes de surveillance pour faire en sorte qu'aucun cas de double paiement, de trop-perçu ou de paiement excédentaire ne survienne à l'avenir.**

67. En octobre 2019, la recommandation était considérée comme appliquée et le Comité en était informé. Les mesures ci-après ont été prises afin d'éliminer les doubles paiements, les trop-perçus et les paiements excédentaires :

- a) Intégration de oneUNOPS dans les plateformes de banque en ligne ;

b) Améliorations du système : il n'est désormais plus possible d'effectuer deux fois le même paiement dans oneUNOPS ;

c) Gestion des données fournisseurs : un dispositif de contrôle a été ajouté à oneUNOPS en mars 2019 pour réduire la création de profils en double.

68. L'UNOPS continuera de veiller à ce que les contrôles mis en place permettent d'éliminer les doubles paiements, les trop-perçus et les paiements excédentaires.

*Entité(s) responsable(s) :* Centre de services partagés

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* s.o.

**69. Au paragraphe 50, le Comité a recommandé que l'UNOPS veille au respect de l'instruction administrative qu'il a adoptée sur la planification de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre dans tous ses bureaux et toutes ses divisions, y compris pour ce qui est des ressources, données et systèmes informatiques.**

70. La nouvelle instruction du Bureau du Directeur exécutif sur la planification de la continuité des opérations (référence : EOI.ED.2018.03) a été mise en circulation et a pris effet à compter du 3 avril 2018. En octobre 2018, l'UNOPS a recruté un spécialiste afin d'aider le Chef de la sécurité à coordonner la mise à jour du plan de continuité des opérations, entre autres tâches. En 2018 et en 2019, les plans de continuité des opérations ont été mis à jour en conséquence et la vérification et la mise à jour sont désormais continues. Cette mise à jour fonctionne réellement et la recommandation peut donc être classée.

*Entité(s) responsable(s) :* Centre de services partagés

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* s.o.

**71. Au paragraphe 87, le Comité a recommandé à l'UNOPS de créer et d'adopter un outil de contrôle de la viabilité afin d'évaluer la durabilité de ses projets dès leur phase de conception et de fixer des cibles et des objectifs à atteindre en la matière, afin de faciliter le suivi des progrès accomplis tout au long d'un projet.**

72. En janvier 2019, l'UNOPS a mis en service oneUNOPS Projects, progiciel de gestion intégré des portefeuilles et des projets. La version 2.0 de oneUNOPS Projects a été officiellement adoptée et son utilisation est devenue obligatoire pour toutes les missions de l'UNOPS à compter d'avril 2019. Elle répond aux différentes exigences, y compris celles qui concernent l'évaluation de la prise en compte de la dimension sociale et environnementale et des questions de genre, conformément au manuel de gestion des projets du Bureau. oneUNOPS Projects ne permet pas de passer d'une étape (activités précédant le début de la mission) à une autre (lancement) tant que l'évaluation n'a pas eu lieu. En outre, « sustainABLE », outil lancé en mars 2019 pour promouvoir la viabilité des projets de développement, permet de définir des objectifs liés au développement durable pour les projets d'infrastructure, objectifs qui peuvent être suivis dans oneUNOPS Projects. Le Bureau garantira la pertinence des objectifs des missions grâce à son examen trimestriel de la qualité, qui sera intégré dans

oneUNOPS Projects avant le 31 décembre 2019. Le premier rapport trimestriel devrait être disponible à la fin du premier trimestre de 2020.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe des infrastructures et de la gestion de projets
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Premier trimestre de 2020

**73. Au paragraphe 95, le Comité a recommandé à l'UNOPS d'énoncer, dans les documents de lancement des projets, des cibles et des objectifs de viabilité, qui feront l'objet d'un contrôle et d'un suivi obligatoires, de mesurer la contribution des projets au développement durable et d'en rendre compte tout au long de leur cycle de vie, tant lors de l'acceptation des missions que dans le cadre du mécanisme d'assurance trimestriel et des rapports d'étape et de clôture.**

74. En janvier 2019, l'UNOPS a mis en service oneUNOPS Projects, progiciel de gestion intégré des portefeuilles et des projets. La version 2.0 de oneUNOPS Projects a été officiellement adoptée et son utilisation est devenue obligatoire pour toutes les missions de l'UNOPS à compter d'avril 2019. Ce système en ligne établit automatiquement un modèle de note de lancement de projet, dans lequel les sous-plans relatifs à la santé, à la sécurité, à la gestion sociale et environnementale et à la prise en compte des questions de genre sont intégrés au plan de mise en œuvre et sont donc liés au budget et au calendrier. Le système permet ainsi de rendre des comptes et de procéder à des évaluations pour tous les objectifs liés au développement durable qui ont été définis dans la note de lancement. Le Bureau garantira la viabilité des objectifs des missions grâce à son examen trimestriel de la qualité, qui sera intégré dans oneUNOPS Projects avant le 31 décembre 2019. Le premier rapport trimestriel devrait être disponible à la fin du premier trimestre de 2020.

<i>Entité(s) responsable(s) :</i>	Groupe des infrastructures et de la gestion de projets
<i>État d'application :</i>	En cours d'application
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Délai :</i>	Deuxième trimestre de 2020

**75. Au paragraphe 102, le Comité a recommandé à l'UNOPS d'établir une procédure harmonisée d'établissement de bilans en matière de viabilité axés sur les produits et les résultats, en recueillant des données, tout au long des procédures institutionnelles et en fonction d'indicateurs de performance, de cibles et d'objectifs de viabilité concrets, et en les faisant valider par un dispositif de vérification.**

76. En janvier 2019, l'UNOPS a mis en service oneUNOPS Projects, progiciel de gestion intégré des portefeuilles et des projets. La version 2.0 de oneUNOPS Projects a été officiellement adoptée et son utilisation est devenue obligatoire pour toutes les missions de l'UNOPS à compter d'avril 2019. Dans cette version, toutes les réalisations des projets doivent être définies conformément aux activités et au mandat du Bureau dans l'outil d'acceptation des missions et doivent être approuvées par le responsable de la mission. Ces réalisations sont alors automatiquement liées au budget et au calendrier, qui deviennent le cadre de référence du projet. Les rapports axés sur les résultats, qui sont intégrés dans oneUNOPS Projects, sont liés à l'outil

d'acceptation des missions et aux retombées du projet et ne portent plus exclusivement sur les questions financières, mais sur d'autres aspects de la gestion de projet. Le Bureau garantira la qualité des réalisations tous les trimestres grâce à ces rapports, qui seront établis automatiquement. Les besoins relatifs à l'examen trimestriel de la qualité ont été définis et seront pris en compte dans oneUNOPS Projects d'ici au 31 décembre 2019. Le premier rapport trimestriel devrait être disponible à la fin du premier trimestre de 2020.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des infrastructures et de la gestion de projets  
*État d'application :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Premier trimestre de 2020

**77. Au paragraphe 120, le Comité a recommandé à l'UNOPS de prendre des mesures pour établir un fonds pour l'innovation séparé, tel qu'envisagé dans le plan stratégique pour la période 2014-2017.**

78. L'UNOPS a commencé à mettre en œuvre cette recommandation et s'emploie à créer une réserve spéciale, assortie des dispositifs de contrôle nécessaires pour garantir la bonne utilisation des fonds.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des finances  
*État d'application :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2019

**79. Au paragraphe 156, le Comité a recommandé que l'UNOPS revoie ses modes opératoires normalisés s'agissant de la gestion de la base de données sur les prestataires, pour faire en sorte qu'un système robuste de vérification soit en place et que des normes soient clairement définies pour les données, leur validation et les alertes visant à signaler les doublons dans le système oneUNOPS, en vue d'améliorer la qualité de l'ensemble de données.**

80. L'UNOPS a appliqué les recommandations formulées au paragraphe 156 du rapport de 2016 en ajoutant des validations et des justifications dans le progiciel de gestion intégré oneUNOPS (concernant les fournisseurs) afin d'améliorer la qualité des données, de limiter la création de doublons et de nettoyer la base de données.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe de l'informatique et des communications  
*État d'application :* Appliquée  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* s.o.

**81. Au paragraphe 180, le Comité a recommandé à l'UNOPS de veiller à l'application de sa directive concernant la réservation des billets au moins sept jours avant la date de départ. Des systèmes devraient être mis en place pour collecter des données à ce sujet, ce qui rendrait le suivi plus efficace.**

82. La directive recommande de réserver les billets sept jours à l'avance, mais ne l'impose pas, car la nature des activités de l'UNOPS exige souvent d'organiser des déplacements exceptionnels.

*Entité(s) responsable(s)* : Centre de services partagés

*État d'application* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : s.o.

#### **D. Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2017 (A/73/5/Add.11)**

83. **Au paragraphe 42, le Comité a recommandé à l'UNOPS d'accélérer la conception et la mise en service du progiciel de gestion intégré des portefeuilles et des projets, et du dispositif de gestion des risques, comme prévu.**

84. Début septembre 2019, le processus de transfert des missions était achevé à 97 %. Les 3 % restants correspondent à des missions qui ont été transférées, mais qui n'étaient pas définitivement validées dans le système, car il s'agissait d'un ensemble de transferts et d'avenants (durée, étendue et coût des projets). Le transfert est donc considéré comme terminé. L'amélioration de certaines fonctionnalités, qui doit continuer jusqu'à la fin de l'année 2020, se poursuit comme prévu (référence : réponse de l'administration concernant les recommandations de 2018, paragraphe 170).

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe des infrastructures et de la gestion de projets

*État d'application* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2020

85. **Au paragraphe 48, le Comité a recommandé à l'UNOPS d'entamer la clôture financière des projets aussitôt après la clôture opérationnelle, afin de terminer dans les délais prescrits.**

86. Concernant la clôture financière des projets en temps voulu, l'UNOPS a encore progressé en 2019, grâce à un appui accru à tous les bureaux de l'UNOPS, à des formations, à l'amélioration des processus et à la mise en place de nouvelles modalités de communication d'informations en 2019.

*Entité(s) responsable(s)* : Groupe des finances

*État d'application* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Deuxième trimestre de 2020

87. **Au paragraphe 57, le Comité a recommandé à l'UNOPS de revoir les conditions d'application des listes récapitulatives des critères d'achats responsables afin de résoudre tous les problèmes de durabilité majeurs concernant plusieurs catégories d'achats.**

88. L'UNOPS a révisé et mis à jour sa liste récapitulative des critères d'achats responsables en prenant en considération deux questions de genre, conformément à la stratégie de prise en compte systématique du genre qu'il a lancée, et continuera de la mettre à jour régulièrement en fonction des nouveaux conseils et des nouvelles orientations qui seront donnés. En avril 2019, le Bureau a adopté son cadre d'achats responsables, qui comprend des éléments d'appréciation particuliers pour chacune des 12 catégories de biens et services.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des achats

*État d'application :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* s.o.

**89. Au paragraphe 65, le Comité a recommandé à l'UNOPS d'examiner le cadre de durabilité afin de garantir la prise en considération des questions de durabilité, en fonction de la catégorie de biens et services achetés ainsi que de la valeur du contrat.**

90. L'UNOPS a adopté son cadre d'achats responsables lorsqu'il a révisé son manuel des achats (version 6.1), le 1<sup>er</sup> avril 2019. Il est ainsi devenu le premier organisme des Nations Unies à rendre obligatoire la durabilité pour la majorité de ses appels d'offres. Le cadre d'achats, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, est constitué de trois parties : a) les critères obligatoires en fonction du type de contrat et d'appel d'offres ; b) les critères propres aux 12 grandes catégories de biens et services ; c) la liste des biens et services à ne pas acheter.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des achats

*État d'application :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Premier trimestre de 2020

**91. Au paragraphe 66, le Comité a également recommandé qu'un mécanisme soit mis en place afin d'évaluer le respect des principaux éléments du cadre.**

92. L'UNOPS intègre actuellement le cadre d'achats responsables dans son système eSourcing (plateforme électronique utilisée pour 95 % de tous les appels d'offres du Bureau) afin de faciliter et d'évaluer le respect de ce cadre, notamment au moyen d'une fonction spécifique de production de rapports.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des achats

*État d'application :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Premier trimestre de 2020

**93. Au paragraphe 73, le Comité a recommandé que : a) l'UNOPS renforce son mécanisme de communication de l'information sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les projets, en veillant à ce que la documentation sur la question fasse, autant que possible, partie intégrante de la gestion des projets ; l'UNOPS devrait faire en sorte que tous les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes élaborent des plans d'action sur la question ; b) le rôle des responsables de la coordination des questions d'égalité**



**des sexes soit renforcé, en leur donnant les moyens, le temps et le budget dont ils ont besoin pour s'acquitter convenablement de leurs attributions.**

94. La version 2.0 de oneUNOPS Projects a été officiellement adoptée et son utilisation est devenue obligatoire pour toutes les missions de l'UNOPS à compter du 16 avril 2019. La vérification de la prise en compte des questions de genre est obligatoire et fait partie intégrante du progiciel de gestion intégré des portefeuilles et des projets qui est utilisé par le Bureau. Cette vérification permet de savoir quand un plan d'action sur l'égalité des sexes est nécessaire pour chaque mission et les grandes étapes en la matière sont contrôlées dans le cadre de l'examen trimestriel de la qualité, qui sera intégré dans oneUNOPS Projects d'ici au 31 décembre 2019. Début octobre 2019, l'UNOPS a mis en circulation des orientations afin d'aider les équipes de projet à prendre en compte les questions de genre pour leur projet, et notamment à élaborer un plan d'action sur l'égalité des sexes.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des infrastructures et de la gestion de projets  
*État d'application :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Premier trimestre de 2020

**95. Au paragraphe 80, le Comité a recommandé à l'UNOPS d'effectuer les modifications requises dans oneUNOPS et de revoir les règles de validation afin de s'assurer de l'exactitude des données relatives aux achats et au personnel.**

96. Le 4 octobre 2019, l'UNOPS a mis en service dans oneUNOPS son module de gestion des marchés et les fonctionnalités et les améliorations du système y relatives. Dans cette version du logiciel, les règles de validation qui n'avaient pas empêché d'obtenir des données erronées sur les achats (comme l'avait constaté le Comité dans sa recommandation) ont été corrigées.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des achats  
*État d'application :* Appliquée  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* s.o.

**97. Au paragraphe 86, le Comité a recommandé à l'UNOPS d'examiner les intitulés de poste de tous ses services et de poursuivre les efforts faits pour les normaliser au plus vite, conformément au cadre de la Commission de la fonction publique internationale.**

98. Concernant cette recommandation, l'UNOPS a accompli les progrès attendus. Il a établi une classification, procédé à une révision dans tous ses services et amélioré son progiciel de gestion intégré (en octobre 2019). Le Bureau est en train d'examiner tous les postes existants et de leur attribuer un intitulé normalisé dans son progiciel de gestion intégré. Il reste convaincu que le délai fixé pour cette recommandation sera respecté.

*Entité(s) responsable(s) :* Groupe des ressources humaines et du changement  
*État d'application :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Premier trimestre de 2020